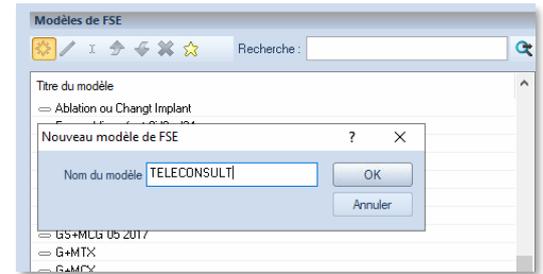
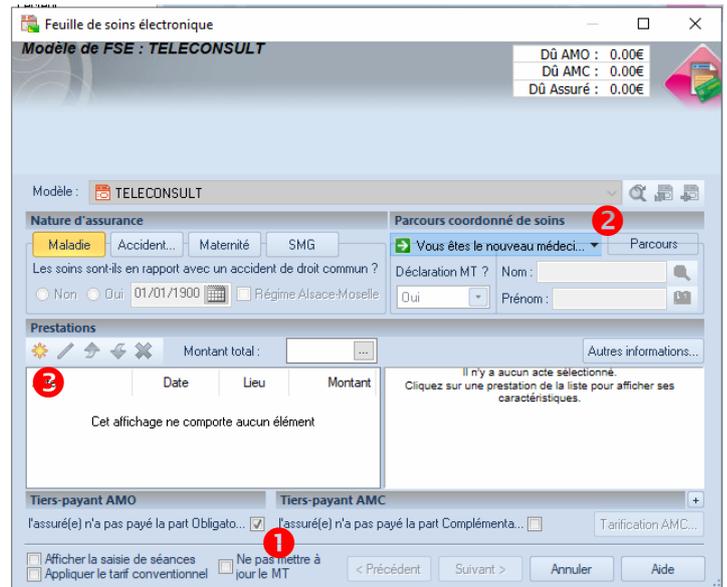


Créer un modèle de FSE

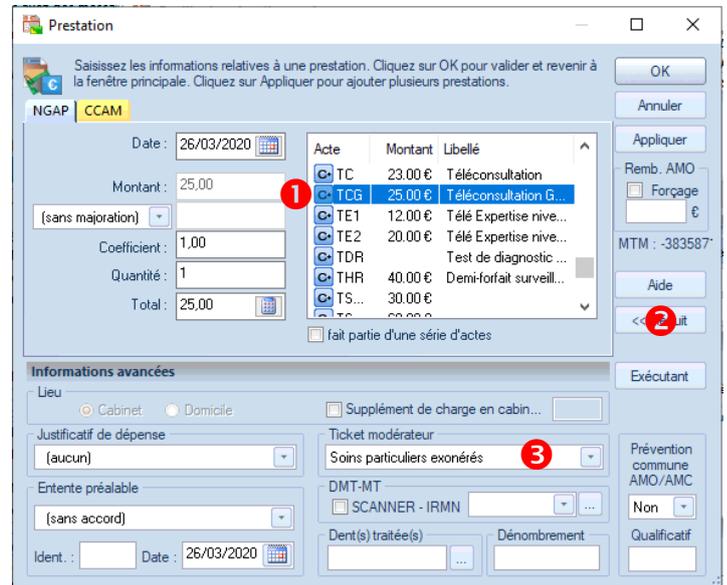
Allez dans le menu Outils > Feuille de soins > Options
Cliquez sur le soleil pour créer un modèle et donnez-lui le nom voulu. Cliquez sur OK



- 1 Cochez le tiers payant AMO
- 2 Indiquez selon la situation le Parcours de soins par défaut (je suis le MT ou orienté par le MT)
- 3 Cliquez sur le Soleil pour ajouter l'acte



- 1 Cherchez l'acte de Téléconsultation (exemple ici avec TCG pour les Généraliste)
- 2 Cliquez sur le bouton [Avancé] pour accéder au paramétrage détaillé de l'acte
- 3 Dans la rubrique Ticket Modérateur choisissez « Soins particulier Exonéré ». Validez en cliquant sur OK.



Cliquez sur [Suivant] puis [Terminer] pour valider la création de votre modèle.

L'acte TCG est combinable avec la majoration enfant MEG (en mettre en exonération aussi)

Pour les spécialistes, le TC est combinable avec le MPC et le MCS (tout 3 en exonération)

Pour faire la FSE pour le patient :

1/ Si vous avez déjà fait par le passé des FSE avec la carte vitale pour le patient, faites comme habituellement. Le logiciel détectera l'absence de carte vitale et basculera en mode dégradé. Il y aura une interrogation ADRI pour valider les droits patients. Utilisez le modèle et validez la FSE. Vous verrez que le montant totale sera sur l'AMO et 0 € pour la part patient. Au final c'est une FSE « sans carte vitale » qui sera créée, vous n'avez aucun justificatif à envoyer à la caisse pour ce type de FSE (contrairement au dégradé).

2/ Si c'est un nouveau patient, il vous faudra renseigner dans sa fiche nom/prénom/date de naissance et numéro de sécu pour que l'interrogation ADRI fonctionne. Le cas échéant, la pharmacie habituelle du patient peut vous aider à obtenir ces informations qu'ils ont dans leur informatique. Si l'interrogation ADRI aboutie, vous terminez la FSE comme dans le cas 1/